

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2016

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, LOUVEL Marie-Thérèse, FORGET Joël, CHAUSSINAND Xavier, DOUDIEUX Josiane, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie

Absent : ALLARD Jérôme

Absents excusés : DURAND Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Xavier CHAUSSINAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016
- Projet salle polyvalente : présentation d'une proposition de maîtrise d'oeuvre
- Devis remplacement poteau incendie sur RD285 à la Grouas
- Décision modificative n°2 budget commune
- Remboursement de factures à M. Forget
- Extension réseau assainissement de la Croix à la Motte : choix de l'entreprise
- Affaires diverses.

I – Le procès-verbal de la réunion du quinze septembre deux mille seize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II – PROJET SALLE POLYVALENTE : PRESENTATION D'UNE PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une étude concernant le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente a été réalisée par le CAUE mais ne correspond pas à la demande technique et financière de la municipalité. Il a demandé à M. Lecossier, maître d'œuvre au cabinet Marchand Pitois, une mission d'évaluation financière du coût des travaux pour la construction d'une salle communale culturelle et intergénérationnelle. La rémunération de cette mission est proposée à 4 200 € HT soit 5 040,00 € TTC.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition d'honoraires de 4 200 € HT pour la mission présentée par M. Lecossier.

III – DEVIS REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE SUR RD 285 A LA GROUAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SAEP de Champfleury - Gesnes le Gandelin propose de profiter du changement de la canalisation d'eau sur la RD 285 pour remplacer la borne incendie située au lieu-dit la Grouas. L'entreprise GT canalisations intervenant sur ces travaux a établi un devis pour une nouvelle borne incendie pour un montant de 2 517,36 € TTC.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par GT canalisations et autorise le Maire à régler la dépense à la section investissement du budget communal.

IV – DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET COMMUNE

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 31 mars 2016,

Considérant que pour régler les factures imprévues de remplacement des poteaux incendie à l'occasion des travaux de changement des canalisations d'eau
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au

mouvement de crédits constituant la décision modificative n° 2 détaillée dans le tableau ci-dessous.

Section	Compte	Dépenses
Investissement	020	- 200,00 €
Investissement	2188	+ 200,00 €

V – REMBOURSEMENT DE FACTURES A M. FORGET

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Joël FORGET, 2^{ème} adjoint a dû avancer le règlement de deux factures pour lesquelles la mairie n'avait pas de compte.

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser à M. Forget une facture de 34,82€ et une de 32,60€.





VI – EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT DE LA CROIX A LA MOTTE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016-09-D033B en date du 15 septembre 2016, le Conseil municipal l'autorisait à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension du réseau assainissement de la Croix à la Motte. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre 2016 pour ouvrir les quatre plis déposés en mairie.

- Lochard Beaucé :	31 098,39 € HT	37 318,07 € TTC
- TPL :	28 886,94 € HT	34 664,33 € TTC
- Trifault :	33 057,48 € HT	39 669,98 € TTC
- Chapron :	41 579,10 € HT	49 894,92 € TTC

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise TPL pour 28 886,94 € HT.

VII - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

-  *Carte de remerciements de M. et Mme Brière à l'occasion de leurs noces d'or*
-  *Invitation de la CDC des Portes du Maine à tous les conseillers municipaux pour un séminaire sur le regroupement des communautés de communes, organisé par le cabinet KPMG le mardi 29 novembre 2016.*
-  *Analyses des lagunes : la Sté Villain Biotechnique a réalisé des analyses physico-chimiques des rejets des deux lagunes communales le 6 octobre 2016 ; la qualité des rejets est satisfaisante, la norme est respectée sur les deux sites.*
-  *Préparation du prochain bulletin municipal « L'Echo de Bérus »*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 22h38.